



Paris, le 27 avril 2020

Libérez Nasrin Sotoudeh !

Nasrin Sotoudeh, éminente avocate iranienne des droits de l'homme, a été arrêtée le 13 juin 2018 et condamnée le 19 février 2019 à une peine de trente-trois ans et demi de prison et cent quarante-huit coups de fouet du chef de sept accusations concernant des crimes liés à la sécurité nationale.

Lors de son interpellation, elle a par ailleurs été informée d'une précédente condamnation prononcée le 3 septembre 2016 par un tribunal révolutionnaire de Téhéran, *in absentia* et sans qu'elle soit représentée par un avocat, à une peine de cinq ans de prison.

Malgré de multiples campagnes et appels à sa libération, Nasrin Sotoudeh est maintenue en prison, dans un complexe surpeuplé et insalubre.

Depuis plus d'un mois, la pandémie de COVID-19 s'est répandue en Iran et a déjà tué plusieurs milliers de personnes, avec des centaines de nouveaux cas rapportés quotidiennement. Le virus se propage également au sein des prisons.

Dans la prison iranienne d'Evin, où Nasrin Sotoudeh est actuellement détenue, au moins cinq détenus ont contracté le virus, et le centre pénitentiaire est à court de fournitures médicales, sanitaires et hygiéniques. L'accès des prisonniers à la nourriture et aux médicaments est également réduit.

Dans le cadre des efforts du gouvernement iranien pour prévenir la propagation du virus, 85 000 prisonniers ont été temporairement libérés.

Néanmoins, la moitié des prisonniers politiques dont Nasrin Sotoudeh, n'a pas obtenu de remise en liberté.

Aujourd'hui, plus que jamais, les signataires exhortent les autorités iraniennes à faire respecter l'Etat de droit, à assurer la fin de toutes les persécutions contre les avocats et à garantir l'acquittement immédiat et la remise en liberté des avocats injustement poursuivis et condamnés en raison de l'exercice de leur Profession.

Les signataires appellent en conséquence les autorités iraniennes à libérer immédiatement Nasrin Sotoudeh et l'ensemble des avocats et défenseurs des droits de l'homme détenus en Iran sans procès équitable et en violation de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, signé par l'Iran le 4 avril 1968 et ratifié le 24 juin 1975.

Les signataires resteront particulièrement vigilants à la situation de leurs Confrères et invitent l'ensemble de la société civile à se mobiliser en signant la pétition diffusée au soutien de Nasrin Sotoudeh : <https://www.change.org/p/lib%C3%A9rez-l-avocate-iranienne-nasrin-sotoudeh-freenasrin>